Entre Cité et recherche : précarités politiques, financières et contractuelles dans le champ de l'accompagnement linguistique des adultes migrant.e.s en Suisse romande

Bruno MAURER(1), Anne-Christel ZEITER(2)

(1) UR 739 DIPRALANG, Université de Lausanne, (2) Université de Lausanne

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9034

Résumé : À partir de données issues d'un projet de recherche-action mené dans le Canton de Vaud, en Suisse, nous investiguons la manière dont les formes différentes de précarité qui touchent les organismes de formation linguistique, les formateur.ice.s de ces institutions et, enfin, les chercheur.e.s engagé.e.s dans ce projet, influencent le milieu de la formation pour adultes migrant.e.s. Nous questionnons plus particulièrement la dynamique institutionnelle et les rapports systémiques qui relient les institutions de formation et les autorités politiques.

Mots-clés : (ré)insertion socioprofessionnelle, adultes migrant.e.s, dynamiques institutionnelles

Abstract: Using data from an action-research project carried out in the Canton of Vaud, Switzerland, we investigate how the different forms of precariousness affecting language training organizations, the trainers in these institutions and, finally, the researchers involved in this project, influence the training environment for migrant adults. In particular, we question the institutional dynamics and systemic relationships that link training institutions and political authorities.

Keywords: socio-professional (re)integration, adult migrants, institutional dynamics

---

Le présent chapitre offre un regard sur le milieu de la formation pour adultes migrant.e.s, l'un des terrains d'actions des formateurs en FLE/FLI dont il est question statutairement dans le chapitre « Enseignement du FLE : entre précarisation croissante de la condition enseignante et précarité persistante du FLE comme discipline » (infra). Nous analyserons toutefois ce terrain non sous l'angle de ses pratiques de formation mais sous celui de la dynamique institutionnelle et des rapports systémiques qui relient les institutions de formation et les autorités politiques. Notre réflexion se fonde sur l'analyse d'un projet de recherche-action mené dans le Canton de Vaud, en

Suisse, et, parce que nous avons été sollicité.e.s en tant qu'expert.e.s consultant.e.s[1], il élargit à ce titre la problématique traitée ici en direction des liens qu'entretiennent ces entités institutionnelles et politiques avec la recherche. Les concepts de précarité et de précarisation seront mobilisés à plusieurs reprises pour qualifier les postures de différents acteur.ice.s et les dynamiques dans lesquelles ils et elles sont inséré.e.s, soit antérieurement à cette recherche-action soit par le fait-même de cette dernière.

Le contexte suisse de la (ré)insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes est intimement lié, depuis 2018, à la Loi sur les étrangers et l'intégration (142.20), qui établit la maitrise d'une langue nationale, à des niveaux différents selon le statut administratif de la personne étrangère, comme critère légal d'intégration. La politique migratoire helvétique s'appuie en outre sur une philosophie de l'exigence et de l'encouragement, qui fixe l'atteinte de certains critères (maitrise de la langue, autonomie financière, respect de la sécurité et de l'ordre public et respect des valeurs de la Confédération) comme obligatoire pour séjourner ou s'établir sur le territoire tout en développant des mesures d'aide à l'atteinte de ces critères, ce qui place les potentiels bénéficiaires dans une situation de dépendance institutionnelle forte. Les cantons sont alors souverains quant à l'implémentation de cette politique migratoire à leur échelle, mais ont le devoir, vis-à-vis de la Confédération, de le faire en accord avec la législation fédérale. Pour y parvenir, la Confédération met à disposition des cantons certains financements fléchés pour favoriser les mesures d'accompagnement destinées à l'intégration. En retour, les cantons mandatent en interne différents organismes pour l'implémentation de ces programmes d'accompagnement, qu'ils financent en partie avec leurs propres fonds, en partie grâce aux financements fédéraux, et parfois aussi à l'aide de financements communaux. On voit donc ici l'interdépendance des trois niveaux d'autorité que sont en Suisse la Confédération, les cantons et les communes, sur les plans politiques et financiers, mais également l'interdépendance, comme partout, des politiques migratoires, des politiques d'insertion et des politiques éducatives, qui relèvent le plus souvent de départements (ministères) cantonaux différents mais forcément complémentaires : aucune autorité politique n'est complètement autonome des autres, de même qu'aucun département ne l'est vraiment.

Dans ce contexte, le canton se trouve à l'intersection entre le fédéral et le communal et porte donc la charge de contrôler et de réguler les différentes mesures existantes en regard de plusieurs contraintes :

- vis-à-vis de la Confédération : obtenir puis motiver les financements fédéraux destinés aux programmes d'intégration cantonaux, en justifiant de résultats satisfaisants en termes d'autonomie financière et d'apprentissage de la langue du lieu de vie[2] ;
- vis-à-vis du milieu de l'accompagnement socioprofessionnel : assurer des mesures d'accompagnement à la langue et à l'emploi ou à la formation équitables

[1] L'expérience qui est ici analysée s'inscrit dans le cadre d'un projet financé en 2020 par le Canton de Vaud, « Pour une culture commune de l'évaluation du niveau de langue dans le Canton de Vaud » (Maurer et Zeiter, 2022).

[2] Les cantons du Valais, de Fribourg et de Berne sont bilingues (français et allemand) et le canton des Grisons est trilingue (allemand, romanche et italien). Les autres cantons sont monolingues (allemand, français ou italien). La répartition linguistique étant territoriale, il s'agit donc de la langue du lieu de vie de la personne migrante.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

entre les différentes mesures, adéquates en regard du projet d'insertion socio-professionnelle d'une personne donnée et efficientes en regard des contraintes financières ;

- vis-à-vis des personnes apprenantes : dans la philosophie ci-dessus évoquée d'exigence et d'encouragement, proposer des dispositifs d'accompagnement réellement efficaces pour favoriser leur insertion sur le marché de l'emploi ou de la formation (autonomie financière) et le développement de leur répertoire langagier et de leur compétence de communication en regard de leurs projets personnels et, surtout, des injonctions étatiques (respect des valeurs constitutionnelles, respect de la sécurité et de l'ordre public, construction de l'autonomie financière).

De leur côté, les institutions spécialisées dans l'accompagnement socioprofessionnel et langagier des personnes issues de la migration[3] se doivent de donner une réponse adéquate à ces trois types de demande : ce sont là les prérequis pour figurer dans le *Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS)* et donc pour obtenir les financements étatiques sans lesquels ces associations ne peuvent pas fonctionner. En retour, elles doivent évidemment justifier de critères qualité précis et donc de l'atteinte de ces objectifs pour continuer à recevoir les financements cantonaux et, indirectement, fédéraux. Les associations doivent ainsi toujours faire montre de leur conformité aux exigences sous peine de se voir retirer leur mandat et, possiblement, de ne plus pouvoir exercer leur mission : les sèmes de dépendance et d'inscription conditionnelle dans une temporalité longue sont repérables.

L'enjeu, au niveau de l'accompagnement langagier, est donc double : la qualité des formations en langue est évidemment essentielle, mais dépend fortement de l'évaluation du niveau de langue des personnes accompagnées, qui doivent être placées dans une mesure adaptée (évaluation pour l'enclassement), mais dont il faut également pouvoir évaluer la progression (évaluation de fin de mesure). Il est notable que, d'une manière ou d'une autre, la pérennité de ces associations est en quelque sorte dépendante des (bons) résultats de leurs publics aux évaluations de fin de mesure. S'ajoute à cela, pour les personnes migrantes et en regard de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, la nécessité, à terme, d'obtenir une certification en langue reconnue par le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) par l'intermédiaire du Secrétariat *fide*, l'organisme fédéral chargé de s'assurer de la réponse « encouragement » aux exigences fédérales en termes d'intégration et donc d'obtention ou de maintien des statuts administratifs de séjour ou d'établissement sur le territoire. Or les spécialistes du terrain que sont les associations tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs années : les niveaux de langue proposés par le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) sont évidemment pratiques à utiliser dans ce contexte, mais presque impossibles à mesurer précisément. Le résultat des évaluations varie d'une formation en langue à l'autre, ce qui tend à invalider le processus tant il est difficile d'assurer

[3] Ces institutions sont généralement des associations à but lucratif. Elles emploient pour partie des salarié.e.s spécialistes du français langue d'intégration (FLI) et pour partie des bénévoles, formé.e.s ou non au FLI. Ces associations sont financées par les places « achetées » par le chômage, l'aide sociale, les services d'accueil des personnes en situation administrative d'asile ou par des privés. Ce contexte associatif est donc très différent de son équivalent en France, notamment. À titre indicatif, le canton de Vaud compte une centaine d'associations de ce type. Pour plus de détails sur ce contexte, voir Zeiter 2023.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

l'équité et la justice sociale. Les grandes perdantes sont évidemment les personnes migrantes. Mais à un autre niveau, plus politique, chaque canton tente également de se montrer plus performant que les autres, pour maintenir ses financements mais également pour obtenir une certaine reconnaissance d'excellence sur le marché de la formation, de l'insertion et de la politique migratoire. Les enjeux sont donc administratifs, pratiques, économiques, politiques et symboliques, quel que soit le niveau observé.

C'est dans ce contexte que s'est développé le projet que nous analysons ici à la lumière de la précarité, un projet dont la dynamique met en rapport plusieurs niveaux : le canton, une commune, des associations actives dans l'accompagnement socioprofessionnel et des expert.e.s scientifiques.

1 Précarité des institutions de formation : devoir produire des évaluations du niveau de langue

Pour que leurs dispositifs figurent dans le *Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS)*, les associations actives dans l'accompagnement socioprofessionnel et langagier des personnes migrantes doivent témoigner de formations de qualité, en regard des critères évoqués ci-dessus. Une tâche aveugle demeure cependant, qui fait figure de parent pauvre des dispositifs, alors même qu'elle en est le point de départ et le point de sortie : l'évaluation. Les associations doivent en effet proposer diverses formes d'évaluation, selon des objectifs pluriels : l'orientation de la personne vers une mesure d'accompagnement adéquate en regard de ses projets et de ses compétences est en effet primordiale, et doit ensuite s'affiner par un enclassement correct (répartition des publics par niveaux), pour que la formation ne soit ni trop simple, ni trop avancée ; l'évaluation de sortie est également essentielle, puisqu'elle permet de mesurer l'efficacité de la formation – et donc de justifier de sa légitimité face au canton – et la progression de la personne formée : ceci est fondamental pour sa motivation autant que pour une orientation adéquate pour la suite de son parcours. L'évaluation de fin de mesure doit par ailleurs être lisible par le personnel d'accompagnement social, par d'éventuels employeur et par les autres associations vers lesquelles la personne pourrait être orientée : c'est essentiellement à ce niveau que la terminologie CECRL doit être utilisée, mais c'est également en raison de l'imprécision et de l'inadéquation, pour ce type de public, des critères déterminant les niveaux CECRL, que l'évaluation en langue apparait comme inéquitable et dysfonctionnelle aux yeux des acteur.ice.s du terrain.

Appelées à mettre en œuvre des évaluations éthiques et équitables, différentes en fonction des objectifs d'évaluation mais aussi des publics, tout en restant alignées sur le CECRL et sur le label qualité fédéral *fide*, les associations alertent donc depuis de nombreuses années sur la nécessité de s'arrêter sur la question de l'évaluation en langue pour les publics issus de la migration et en réinsertion socioprofessionnelle. Pour ce faire, elles ont besoin de l'appui des autorités communales et cantonales dans la mesure où, pour la majorité d'entre elles, les moyens humains et financiers manquent pour un tel projet : rares sont les personnes engagées dans ces associations qui disposent du temps et des compétences spécifiques utiles pour un tel travail. Cette

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

situation est amplifiée par la hausse considérable du nombre de personnes accompagnées depuis 2014 : le temps nécessaire à la conception et à la réalisation d'évaluations plus adéquates et efficaces manque. Les associations sont ainsi tributaires des autorités politiques et de l'aide qu'elles pourraient leur apporter et se voient dans l'obligation, en attendant, de chercher sans cesse un équilibre entre des moyens d'évaluation certes existants, mais insatisfaisants.

Pour résumer, le déséquilibre du système de formation en FLI (par analogie ici avec le sigle en usage en France, bien qu'il soit moins circulant en Suisse) a été essentiellement créé par le poids institutionnel croissant donné aux résultats des évaluations, lesquels conditionnent l'accès à des mesures de (ré)insertion socioprofessionnelle et à des statuts administratifs. Par ailleurs, les financements de ces associations sont principalement étatiques, ce qui met les associations dans une relation de dépendance au canton, lui-même sous dépendance de la Confédération. Enfin, si le cadre scientifique et pédagogique qui domine actuellement en Europe, le CECRL, présente l'avantage d'une terminologie lisible et aisément manipulable, son inadéquation par rapport au public de l'insertion socioprofessionnelle couplée à son imprécision en termes de descripteurs et d'indicateurs pour l'évaluation enferment les formations FLI dans un cadre aussi hégémonique et intouchable qu'insatisfaisant en regard des enjeux.

Les associations réagissent alors par des comportements relevant de tentatives de réponse qu'elles savent inadéquates face à l'une ou l'autre de ces demandes, en particulier au niveau de la réalisation didactique : cette forme de régulation creuse l'écart entre le déclaratif de la réponse adressée aux instances étatiques et son opérationnalisation effective en formation-évaluation. La recherche de nouvelles ressources, en l'occurrence de nouvelles formes d'évaluation, est ainsi une manière de chercher un équilibre.

2 Précarité des formateur.ice.s

On l'aura compris, lorsque l'on parle des associations et de leurs efforts pour maintenir un équilibre, c'est bien aux formatrices et formateurs que l'on fait référence. Même dans les quelques « grandes » associations, les responsables de formation sont sur le terrain et cherchent au quotidien des solutions pour répondre concrètement aux demandes des apprenant.e.s et des milieux d'accompagnement socioprofessionnel pour passer du déclaratif à l'opérationnel, ou du moins pour garder l'équilibre entre les deux, et respecter leurs propres convictions : travailler dans ce domaine relève en effet le plus souvent de valeurs humaines orientées vers le social plus que vers l'économique et le politique, bien que cela ne soit pas incompatible, et agir de manière satisfaisante dans les formations est de première importance. Au-delà de ces valeurs, de cet attachement à la volonté de bien faire, même avec peu de moyens, maintenir cet équilibre est également la condition pour conserver un emploi salarié, sur un marché de l'emploi difficile : si la qualité des formations apparait insuffisante aux yeux de l'État, le financement est perdu et des places de travail disparaissent alors immanquablement.

Les difficultés liées à ce secteur d'activité professionnelle relèvent en outre également de la politique migratoire, dans ses liens avec les politiques éducatives. Les enfants issu.e.s de la migration, lors de leur arrivée, sont en effet directement enclassé.e.s

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

à l'école publique obligatoire, en fonction de leur âge, souvent dans l'année scolaire qui précède celle où ils et elles devraient être normalement. L'accompagnement linguistique se fait alors en marge des enseignements habituels : les élèves allophones se rassemblent au sein d'un même établissement quelques heures par semaine, pour apprendre le français, accompagné.e.s par un.e enseignant.e de l'école publique spécialisé.e en FLE/FLI. Il existe donc peu de postes de ce type, et ils sont réservés à des enseignant.e.s déjà en fonction qui ont effectué un complément de formation en FLE/FLI à la Haute école pédagogique.

Il en va différemment pour les personnes adultes migrantes prises en charge par leur autorité de tutelle en fonction de leur statut administratif, c'est-à-dire de leur permis de séjour ou d'établissement, ainsi que des raisons pour lesquelles ils et elles se trouvent en situation de (ré)insertion. Le public est beaucoup plus nombreux et centralisé que celui des enfants, les formateur.ice.s nécessaires à leur prise en charge également, mais cela se passe hors de l'école publique et la formation est donc différente. Pour enseigner à l'école publique en effet, une formation en Haute école pédagogique (tertiaire non universitaire) est obligatoire, directement après une maturité (Bac) pour l'enseignement primaire ou après un Bachelor (licence) ou un Master universitaires pour l'enseignement au niveau secondaire. L'enseignement du français en contexte d'insertion sociale ne concerne pas l'école publique, ce dont découlent d'importantes différences en termes de salaire et de conditions de travail, et ce d'autant qu'il n'existe pas de formation professionnalisante spécifique pour ce secteur. Ainsi, après avoir achevé un Bachelor (licence) ou un Master en Français langue étrangère ou dans d'autres disciplines académiques, les formateur.ice.s FLE/FLI financent leurs propres formations au FLI – par exemple *fide*, mais pas seulement – et à la formation d'adultes. Pour le dire schématiquement, ces enseignant.e.s paient donc de leur poche pour se former après leur grade universitaire, gagnent significativement moins que leurs collègues de l'école publique et ont des conditions de travail beaucoup plus instables, si l'on considère le grand nombre de contrats à durée déterminée dans ce secteur (Zeiter, 2023).

À un niveau plus symbolique, ces spécialistes de FLE/FLI manquent de reconnaissance au niveau institutionnel – ils et elles ne sont pas rattachés à l'école publique – et travaillent avec une majorité de bénévoles soit qu'il faut former, soit qui au contraire estiment qu'ils et elles n'ont pas à l'être, jugeant suffisant d'être francophones et compétent.e.s dans n'importe quel autre domaine pour enseigner le français, ce qui ne va pas sans discréditer les professionnel.le.s. La responsabilité est donc double — accompagner les personnes apprenantes de français mais aussi les bénévoles qui les forment en parallèle des salarié.e.s —, la reconnaissance médiocre, la valorisation salariale maigre et les conditions de travail instables, avec toujours la nécessité de se conformer à l'idéologie de l'association (public cible, domaines de spécialité, éventuelle idéologie d'entraide de type caritatif), aux injonctions institutionnelles (canton et Confédération), aux besoins langagiers des personnes apprenantes et aux ressources valorisées (CECRL et *fide*), tout en essayant de tenir en équilibre pour être à la hauteur de la responsabilité sociale que revêt l'accompagnement sociolangagier des personnes en situation migratoire.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

Pour résumer, les formateur.rice.s sont donc en relation de dépendance envers leurs employeurs (associations), sur un marché de l'emploi restreint, une situation de tension renforcée par une temporalité floue liée à la situation migratoire de ces dix dernières années, c'est-à-dire avec l'urgence incessante de répondre pédagogiquement à des personnes apprenantes toujours plus nombreuses et diverses. Enfin, ces spécialistes d'un terrain difficile que sont les formateur.trice.s de FLI de ces institutions se voient à beaucoup d'égards marginalisé.e.s par rapport aux collègues actif.ve.s dans des institutions étatiques (université, école publique obligatoire), lesquel.le.s bénéficient d'une formation continue tertiaire et d'un accès renforcé aux recherches dans le domaine (moins d'urgence, plus de temps pour lire et se former en cours d'emploi), mais également par rapport aux bénévoles, par stratification des rôles et des responsabilités.

3 Précarisation de l'expertise académique engagée dans le projet

La dernière dimension à explorer diffère des deux autres d'un point de vue systémique. La précarité des institutions ou des formateur.trice.s relève en effet de rapports de dépendance clairement établis : pour les organismes et associations qui interviennent dans ce secteur, il s'agit d'une dépendance par rapport à une institution cantonale qui les finance et dont le financement peut diminuer, voire s'arrêter, mettant en péril l'existence d'une structure et l'emploi de personnes ; pour les formateur.trice.s, il s'agit d'une dépendance relative aux conditions d'exercice d'un métier définies par diverses injonctions constituant leur cadre d'intervention : celles de la Confédération, dont la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration est l'expression, celles du Canton, qui en sont la traduction et construisent plus précisément le cadre d'exercice du métier, celles enfin de l'employeur qui a ses propres positionnements sur ce marché de la formation avec sa philosophie, ses objectifs et, parfois, sa méthodologie, à laquelle les formateur.trice.s sont prié.e.s de se conformer.

La précarité dont il va être question, celle des universitaires qui ont été engagé.e.s dans le projet d'élaboration d'un outil d'évaluation, est d'une autre nature, dans la mesure où ces personnes se mettent à la disposition, contractuellement et pour un temps limité, d'une institution qui leur fixe un cadre d'intervention, des objectifs à atteindre et des livrables à fournir, le tout dans une temporalité précise et assez restreinte. À considérer les choses sous cet angle, il semble difficile de parler de *précarité*. La relation de dépendance en jeu à ce niveau ne diffère pas de celle de tout contrat de travail à durée déterminée, les contrats d'expertise en faisant partie. Les deux expert.e.s engagé.e.s sont stables dans leur situation professionnelle, titulaires à l'Université de Lausanne, avec des contrats de six ans renouvelables dont la reconduction ne dépend pas des résultats de cette expertise, déclarée en tant qu'activité accessoire. Mais l'analyse de la manière dont le mandat confié par le Canton de Vaud à ces deux universitaires a été réalisée révèle un manque de maitrise des conditions de leur travail qui a généré une forme de précarisation. Cette dernière partie est consacrée à l'analyse globale de ce processus, le processus contractuel comprenant une clause de confidentialité : les termes exacts du contrat, les niveaux de responsabilité des acteur.ice.s ne seront donc pas mentionnés. Nous nous attachons donc à une analyse

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

de type « exemplaire » d'un procédé de consultance en revenant sur quelques aspects de celle qui nous a mobilisé.e.s pendant plusieurs mois.

Le premier point à mettre en évidence tient aux contraintes temporelles de l'expertise : le mandat était prévu pour une durée de dix mois, pendant lesquels quatre demi-journées de travail étaient programmables en présentiel avec les membres d'un groupe expert composé au départ de sept associations de formation ; les livrables définitifs étaient attendus au terme de ces dix mois. Il s'agit d'un temps très bref[4] pour une mise en commun et un partage d'expériences, pour leur analyse, et enfin pour la production et la finalisation de nouveaux outils. À l'intérieur de cet agenda politique et financier, les emplois du temps chargés des universitaires et des intervenant.e.s de terrain, responsables d'association, doivent se combiner pour aboutir à des résultats dans les temps impartis.

Le deuxième point à analyser est l'écart entre les attentes politiques de la demande cantonale, formulée par le mandat d'expertise, et les réalités pédagogiques du terrain : en tant qu'expert.e.s, notre analyse nous conduit très vite à comprendre que les attentes du mandat telles que formulées dans le contrat signé par les deux parties sont en décalage avec les vécus et attentes des associations de formation. En fait, pour le politique, derrière la demande portant sur « la réalisation d'un Outil commun de référence pour l'évaluation du niveau de français (A1-B1), selon le CECRL, dans une dynamique participative qui associe les prestataires concernés à la réflexion », il s'agit d'obtenir rapidement un test de langue. Le singulier est important : non un ensemble de pratiques évaluatrices, mais un même test, unique, adaptable éventuellement mais valable pour tous les publics FLI du canton. Cette attente est immédiatement déconstruite, avant la signature du contrat : en raison des disparités très importantes des institutions qui accueillent des publics avec une palette diversifiée de besoins langagiers à satisfaire, il n'est en effet ni envisageable ni souhaitable d'uniformiser les pratiques d'évaluation jusqu'à la solution d'un *test* unique, même adaptable. Ce point fondamental est rappelé à différentes reprises et étayé dès les premières analyses, qui confirment que l'*outil d'évaluation* à développer demande de

- créer une culture commune de l'évaluation en langue dans le canton, notamment en développant une attitude réflexive chez les différent.e.s acteur.ice.s impliqué.e.s par rapport à ce qu'est le geste évaluatif, avec ses enjeux, ses pratiques, ses modalités ;

- mettre à disposition non un *test* mais des scénarios diversifiés d'évaluation, parmi lesquels il y aurait effectivement la possibilité de recourir à des pratiques standardisées quantitatives qui correspondent à ce que l'on peut appeler *test*, mais prises dans un ensemble plus complexe dont ils ne seraient qu'une partie non séparable sous peine de manquer aux ambitions premières du mandat : l'harmonisation réelle des pratiques.

[4] Les expert.e.s n'ont pas eu de prise sur cette temporalité très brève, ayant été recruté.e.s en cours de projet. La temporalité n'était donc plus négociable, les budgets ayant été débloqués pour une durée précisément limitée.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

Pendant toute la durée du mandat, en accord avec les institutions membres du groupe de travail, les expert.e.s reviennent régulièrement sur la formulation ambiguë présente dans le contrat – un *outil* d'évaluation – pour rappeler que le groupe de travail ne concevra pas de *test* unique et que, dans le périmètre existant, le projet aboutira aux livrables suivants, sensiblement différents des termes initiaux du contrat dans leur formulation mais pas dans l'esprit :

- la création d'une culture commune de l'évaluation,
- permettant la mise en œuvre d'une grille de descripteurs associée à des indicateurs précis,
- articulable sur trois types de scénarios d'évaluation (plus ou moins standardisés, avec une part plus ou moins importante d'implication de l'évalué dans le processus de sa propre évaluation),
- et permettant à chaque institution évaluatrice de générer ses propres évaluations,
- tout en aboutissant au final à des résultats communicables dans un format commun, compréhensible sans ambiguïté par tous les partenaires.

Lors des points de situations réguliers, l'entité mandante n'exprime jamais le moindre désaccord et tend plutôt à valoriser et encourager la démarche. Or, quelques mois avant la fin du mandat, sa demande revient sur les termes initiaux, ceux d'un *outil* d'évaluation compris au sens de *test*, qui à ses yeux manque encore au projet. Les dernières réunions du groupe de travail avec le mandant donnent lieu à une relative mise à l'écart des expert.e.s universitaires, dont la réponse, large et forcément complexe parce qu'articulée sur la prise en compte de la complexité du terrain, n'entre pas (ou plus) dans un agenda politique stratégique auquel ces dernier.ère n'ont pas accès : la suite du projet prévoit la création d'un test commun, mais sans les expert.e.s, dont le mandat est considéré comme terminé, et en scindant le groupe de travail en deux branches chargées de missions différentes : construire un test pour l'une, tester l'outil développé par le groupe pour l'autre.

Au lieu d'installer l'expert.e en position relativement stable, le processus d'expertise tend donc à le ou la précariser en ne lui donnant pas toutes les informations sur l'agenda politique et ses nécessités. Or il faut considérer dans ce système complexe que les institutions à l'origine du mandat sont elles-mêmes prises dans des injonctions politiques qui les contraignent : il est donc normal et compréhensible qu'elles n'aient pas à les partager avec des personnes qui sont étrangères à leur sphère décisionnelle. Il en résulte cependant un sentiment de précarité pour les expert.e.s universitaires, qui ont partagé l'intégralité de leur réflexion avec l'instance mandante pendant un processus de réflexion-production de plusieurs mois avant d'aboutir, dans la dernière phase, à une mise à l'écart implicite et le sous-entendu d'un livrable manquant : le fameux test de langue. La précarité, du point de vue des expert.e.s, tient donc à leur dépendance à un mandant qui choisit de partager seulement certaines informations et qui fait ensuite des livrables produits à son intention les usages qu'il souhaite, sans possibilité de contrôle ou de participation de la part de celles et ceux qui les ont produits. De ce point de vue, notre position n'était au fond guère différente de celle de tout.e expert.e qui se met au service d'une institution (Maurer, 2024) : de

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

la dépendance totale à l'entité mandante découle en effet une temporalité bornée et contrainte ainsi que la marginalisation des expert.e.s lorsqu'ils et elles ne sont plus considéré.e.s comme utiles, voire lorsqu'ils et elles sont potentiellement perçu.e.s comme source de changements trop importants en regard des objectifs politiques et économiques. Cette marginalisation est d'autant plus précarisante qu'il leur est quasiment impossible de savoir si, au final, leur travail a été valorisé ou non et si, à l'avenir, d'autres mandats seront envisageables.

4 Pour conclure

Notre travail nous semble attester de la précarité des associations qui doivent montrer régulièrement qu'elles satisfont aux critères de qualité fixés par leurs organes de financement, eux-mêmes dépendants de financements de niveaux supérieurs. Faute de pouvoir en attester, le mandat qui leur est confié pourrait être suspendu ou révoqué, les financements afférents s'arrêter et l'association être mise en difficulté. La question des financements se répétant chaque année, cette dépendance financière s'inscrit dans une temporalité rythmée par des agendas administratifs qui, s'ils ne sont pas respectés, conduisent à la marginalisation des institutions. Cette précarité institutionnelle est renforcée par la présence d'un grand nombre d'acteur.ice.s sur ce marché de la formation, de taille diverse, mais en concurrence dans l'accès aux financements cantonaux. Les associations de formation sont ainsi en situation de dépendance par rapport aux résultats obtenus par les personnes qu'elles forment, qui doivent attester de la bonne qualité des prestations fournies, un gage de qualité susceptible d'assurer de futurs financements permettant la poursuite de leur mission.

Cette précarité structurelle a un effet sur celle des personnes qui y travaillent, en particulier sur les salarié.e.s au bénéfice de contrats non pérennes, les associations ne pouvant s'engager durablement faute de lisibilité de leur propre action : nous retrouvons ici les sèmes de temporalité, de dépendance et de potentielle marginalisation en cas de contrat de travail non reconduit. La précarité économique et professionnelle des formateur.ice.s est ici d'autant plus visible si on la compare au statut de leurs collègues fonctionnaires dans l'enseignement public ou même dans des cours de langue plus classiques, moins dépendants politiquement de financements qui peuvent être suspendus pour des raisons politiques, économiques, sociale (variabilité des flux migratoires) ou pour des motifs de service rendu considéré insuffisant.

Enfin, la situation de recherche-action observée, qui est conjoncturellement celle d'une expertise devant être conduite dans un temps limité, ajoute un niveau supplémentaire de précarité qui n'est plus celui des acteur.ice.s de la formation des personnes migrantes mais celui des expert.e.s scientifiques, fonctionnaires, qui se retrouvent précarisé.e.s en ce qu'ils et elles travaillent sans disposer de toutes les informations sur l'agenda politique et ses nécessités et se voient en fin d'expertise exclu.e.s d'une partie de ce qu'ils pensaient être leur mandat. Cette situation est intéressante pour éclairer les rapports parfois compliqués entre mondes politique (mandant) et académique (mandataire), dont les habitudes et contraintes de travail s'avèrent presque opposées. Le rapport de dépendance généré par le principe même du mandat d'expertise sort des habitudes de la recherche scientifique, marquée du sceau d'une liberté académique

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

qui s'inscrit en faux vis-à-vis de l'idée de dépendance et de temporalité bornée et contrainte. Mais cette précarité paradoxale de personnels par ailleurs stables et dont les missions universitaires sont inscrites dans l'autonomie et la durée, est sans doute le prix à payer pour travailler avec la Cité, comme le veut l'expression consacrée.

Bibliographie

Département de la santé et de l'action sociale ; Direction générale de la cohésion sociale ; Direction de l'insertion et des solidarités. *Catalogue des mesures d'insertion sociale*, État de Vaud, 2024. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/RI/Catalogue_MIS_2024.pdf (consulté le 23 juillet 2024).

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (142.20), Recueil systématique du droit fédéral suisse. https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2007/758/20230401/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2007-758-20230401-fr-pdf-a.pdf (consulté le 23 juillet 2024).

Maurer, Bruno (2024), "Positionnements et positionnalités. Entre expertise et recherche sociolinguistique (et didactique)", pages 93-106, dans Wharton, Sylvie, Vernet, Samuel et Gasquet-Cyrus, Médéric (Dir.), La sociolinguistique, à quoi ça sert ? Sens, impact, professionnalisation. Presses Universitaires de Provence., Aix-Marseille Université.

Maurer, Bruno, Zeiter, Anne-Christel (2022), « Que veut dire évaluer un « niveau de langue » ? Analyse sociolinguistique et didactique d'une demande politique et sociale en Suisse romande », TDFLE [En ligne], 79, https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_1735 (consulté le 23 juillet 2024).

Zeiter, Anne-Christel (2023), « Penser l'accompagnement linguistique des personnes migrantes en Suisse romande », Recherches en didactique des langues et des cultures [En ligne], 21, URL : https://journals.openedition.org/rdlc/12406 (consulté le 23 juillet 2024). doi :10.4000/rdlc.12406

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632